

# Le CMB / Thalie Santé rend une partie de l'argent touché.

Communiqué • 09 juillet 2024



La médecine du travail des intermittents va reverser une partie des cotisations 2023 aux employeurs !

C'est un signe de bonne santé du secteur et c'est surtout une bonne nouvelle pour France Télévisions qui va se tailler la part du lion sur ce remboursement.

La cotisation médecine est calculée sur la masse salariale intermittente, et donc sur la valeur ajoutée du travail de chacun d'eux. C'est un salaire différé qui appartient donc aux salariés. Il doit leur revenir.

**Force Ouvrière propose que la direction utilise cette manne inespérée pour octroyer une prime exceptionnelle à chacun des salariés intermittents au prorata de leur présence dans l'entreprise.**

Une belle façon d'utiliser l'argent économisé pour améliorer l'attractivité des contrats, sans que cela ne grève le budget de FTV d'un centime !